

**Nombre de membres****en exercice : 7****Présents : 5****Votants : 7****Séance du 14 février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze février l'assemblée régulièrement convoquée le 14 février 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents :** Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, Frédéric VUILLEMIN**Représentés :** Anne REMOND par Sylvie ALECHKINE, René-Marc HERPSON par Thérèse VERMANDE**Excuses :****Absents :****Secrétaire de séance :** Claude-Henri DUBOIS**Objet : EXTENSION DU CIMETIERE- Analyse des offres et choix des entreprises - DE 2023 004**

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal les offres des entreprises ayant répondu, avec pour appui l'analyse effectuée par Mme Aïcha DUBOUCHERON architecte en charge de la maîtrise d'œuvre du dossier.

**EXTENSION DU CIMETIERE****L'estimation prévisionnelle du coût des travaux est :**

	Montant en € H.T.
LOT 1 : MACONNERIE	26 715,70 €
LOT 2 : ESPACES VERTS	17 864,99 €
TOTAL	44 580,69 €

**Critères de jugement des offres**

L'analyse de l'offre a été réalisée par la maîtrise d'œuvre dans les conditions prévues aux articles 55 et 59 du décret du 25 mars 2016 n°2016-360, et a donné lieu à un classement des offres.

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Dossier technique .....20 %
- Planning-délais.....20 %
- Prix de la prestation.....60 %

**Au vu du rapport d'analyse, le classement proposé par la maîtrise d'oeuvre est :****LOT 1 : Maçonnerie**

1 - SARL DANIEL BREIL	28 052,40 € HT
2 - SARL ENGELIBERT	32 903,17 € HT
3 - EURL DIVONA PAYSAGES	29 749,00 € HT

**LOT 2 : Espaces verts**

1 - EURL DIVONA PAYSAGES	15 233,65 € HT
--------------------------	----------------

**Au vu des différents éléments et compléments d'analyse de Madame Aicha DUBOUCHERON, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- valide l'attribution des lots comme suit :

*LOT 1 : Maçonnerie*

L'Entreprise : SARL DANIEL BREIL

pour un montant Total de : 28 052,40 € HT ; (+ 5 % par rapport à l'Estimation : 26 715,70 € HT),

*LOT 2 : Espaces verts*

L'Entreprise : EURL DIVONA PAYSAGE

pour un montant Total de : 15 233,65 € HT (-17,273% par rapport à l'Estimation : 17 864,99 € HT).

- mandate le Maire pour la bonne exécution de cette décision,
- charge le Maire de notifier la décision aux entreprises,
- autorise le Maire à signer les actes d'engagement et toutes les pièces afférentes.

VOTES	Pour	7	Contre	0	Abstentions	0	Refus de vote	0
-------	------	---	--------	---	-------------	---	---------------	---

Fin de séance : 20h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Pouvoir à Thérèse VERMANDE

Anne REMOND

Pouvoir à Sylvie ALECHKINE